
MASTER mention **URBANISME, AMENAGEMENT**

SPECIALITE PROFESSIONNELLE : URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Organisée en co-habilitation avec l'ENTPE

Responsable : Paul BOINO

Mention du domaine « SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT » DE L'UNIVERSITÉ LYON 2, elle constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3).

Elle est composée d'une 1^{ère} année (niveau M1) qui assure une formation de base, puis de 3 spécialités (niveau M2)

La spécialité professionnelle URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN constitue une de ces spécialités, à côté de la spécialité Recherche « Villes et Sociétés », et de la spécialité professionnelle « Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations, Gestion de la ville »

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://sites.univ-lyon2.fr/iul> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Madeleine Lyonnet, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON

tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 61 08 63, E-mail : madeleine.lyonnet@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master	Franck Scherrer	franck.scherrer@univ-lyon2.fr
1 ^o année du Master	Philippe Chaudoir	philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr
Spécialité Urbanisme/Aménagement urbain	Paul Boino	paul.boino@univ-lyon2.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Cas général : 1^{ère} session : 16 juin 2006 / 2^{ème} session : 8 septembre 2006

Pour les étudiants étrangers non résidents en France : 16 juin 2006

Examen des candidatures : Examen sur dossiers, et convocation éventuelle pour entretien : 1^{ère} session : 26, 27 et 28 juin ; 2^{ème} session : 14 et 15 septembre

Résultats d'admission : 30 juin et 15 septembre 2006

Rentrée : 25 septembre 2006

Site d'enseignement :

L'Institut d'Urbanisme de Lyon est installé au centre ville (14 avenue Berthelot Lyon 7^o) dans le quartier des universités. La majorité des cours ont lieu dans ses locaux et une partie des cours des spécialités professionnelles à l'ENTPE (Vaulx-en-Velin). L'IUL dispose de 4 salles de cours, d'un centre de documentation et de deux salles d'informatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La spécialisation prépare aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Il s'agit des métiers qui concourent au développement et à la gestion de la ville, dans les domaines aussi variés que ceux de l'aménagement, de l'urbanisme, de la planification, de la réhabilitation, du développement économique et social et de la gestion des services urbains. Elle doit permettre de maîtriser l'apprentissage des pratiques professionnelles, ce qui constitue part importante des activités d'enseignement, mais également contribuer à l'évaluation de ces pratiques.

Les étudiant-e-s qui souhaitent avoir la possibilité de poursuivre leurs études en doctorat d'aménagement et d'urbanisme peuvent suivre conjointement cette spécialité professionnelle et le master recherche « Villes et Sociétés » (double cursus aménagé). Professionnalisant, le doctorat d'aménagement et d'urbanisme est une voie de formation aux métiers de la recherche mais aussi à ceux de l'urbanisme et de l'aménagement.

La spécialisation urbanisme et aménagement urbain s'adresse à des étudiants possédant déjà les bases dispensées dans une première année d'urbanisme. Elle propose :

- d'approfondir les connaissances, les outils de l'action et des pratiques professionnelles sur des champs spécialisés
- de privilégier l'apprentissage des techniques et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers
- de privilégier les travaux sur des projets correspondant à des demandes de partenaires extérieurs et soumis à leur avis en particulier sous la forme d'un atelier professionnel
- de favoriser la mise en situation pré-professionnelle dans et hors de l'université, pour préparer l'insertion des étudiants dans la vie active, en particulier sous la forme d'un stage professionnel.

ORGANISATION DU CURSUS DU MASTER

1 ^{ère} année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Aménagement, mention Etudes urbaines		
2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité <i>Recherche Villes et sociétés</i>	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « Urbanisme et Aménagement Urbain »	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle « <i>Politiques urbaines : Gouvernance, Médiations et Gestion de la ville</i> »
Doctorat Géographie, aménagement et urbanisme		

La 1^{ère} année de la Mention constitue un tronc commun destiné à donner les connaissances de base et techniques pour aborder le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Les Spécialités organisées en 2^{ème} année de la Mention du Master constituent autant des voies de spécialisation après le tronc commun.

A partir de savoirs communs, elles proposent des voies de spécialisation qui distinguent une formation à la recherche et deux formations à visée professionnelle qui partagent certains enseignements communs.

➤ **CHAMP DE FORMATION DE LA SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE** **« URBANISME, AMÉNAGEMENT URBAIN »**

Reprenant une partie des éléments qui constituaient l'ex-DESS Urbanisme, Aménagement et Gestion de la Ville, cette spécialisation vise à préparer aux métiers de l'urbanisme et à ceux qui concourent à l'aménagement de la ville, dans les domaines aussi variés que ceux de l'urbanisme, de la planification, de la réhabilitation, du développement et social. Ces sujets sont vastes et complexes et se présentent dans des termes sans cesse renouvelés. Les transformations de l'espace au centre ou à la périphérie des villes, l'importance accrue des enjeux du renouvellement urbain, la gestion des quartiers dits sociaux ou celle de l'environnement, constituent autant de domaines importants qui nécessitent la mobilisation de compétences professionnelles très variées et pointues.

❖ **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

S'adressant à des étudiants possédant déjà les bases de la première année du Master, elle propose :

- d'approfondir les connaissances, les outils de l'action et des pratiques professionnelles sur des champs spécialisés
- de privilégier l'apprentissage des techniques et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers
- de privilégier les travaux sur des projets correspondant à des demandes de partenaires extérieurs, en particulier sous la forme d'un atelier professionnel
- de favoriser la mise en situation pré-professionnelle dans et hors de l'université, pour préparer l'insertion des étudiants dans la vie active, en particulier sous la forme d'un stage professionnel

❖ **IDENTIFICATION DES METIERS DE L'AMENAGEMENT ET DE LA VILLE**

Ces métiers s'exercent aussi bien dans des entreprises et des organismes privés qu'à l'intérieur des collectivités publiques et de leurs services. Ils ont leur place dans les bureaux d'études et de consultation, auprès des associations qui militent pour la qualité de la vie en milieu urbain. La préparation du concours d'Ingénieur (mention urbanisme) des collectivités locales constitue un débouché particulièrement adapté à la formation dispensée.

Ces métiers se répartissent selon un large spectre qui ouvre des possibilités de carrière très diverses selon les spécialisations choisies et les goûts de chacun. Il est possible d'envisager de se spécialiser ou bien d'exercer successivement plusieurs métiers au cours d'une vie professionnelle. En simplifiant, on peut distinguer quatre grands domaines d'activité :

- *le développement urbain* : développement social, actions économiques, développement immobilier, renouvellement urbain, stratégie et ingénierie du développement local, diagnostic, marketing urbain.

Profils professionnels correspondants souvent désignés sous le nom de "développeurs" ou aménageurs, dans des organismes publics ou privés.

- *la conception et l'étude des projets*, à l'échelle d'un territoire, de la ville ou des quartiers, qui font appel à des compétences relevant de la conception et de la programmation, dans des champs relevant aussi bien du projet économique, social, immobilier, d'équipement, renouvellement urbain, etc... que du projet d'urbanisme «stricto sensu».

Profils : urbaniste concepteur, ingénieur urbaniste, ingénieur de conception et de programmation, chargé d'étude selon diverses spécialisations (urbanisme, planification, habitat, environnement, économie urbaine, etc.)

- *l'ingénierie du développement, des territoires, de la ville, des quartiers* (maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre publiques ou privées) : urbanisme opérationnel, montages juridiques et financiers, promotion immobilière, etc.

Profils : monteur et responsable d'opération, chef de projet, agent de développement, etc.

- *la gestion de la ville* : gestion des patrimoines fonciers et immobiliers, politiques de l'habitat et des quartiers ; gestion et management des ressources locales, des ressources sociales, des équipements ou des services publics ; conseil et aide à la décision.

Profils professionnels correspondants, dans des organismes publics ou privés (sociétés immobilières, promoteurs, aménageurs, sociétés de transaction immobilière, banques).

❖ **LES SECTEURS D'EMPLOI ET LES DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

Les secteurs et les organismes susceptibles d'accueillir les diplômés sont bien connus des responsables de la formation qui entretiennent avec eux des relations suivies. Ce sont principalement :

- les agences d'urbanisme et les bureaux d'études publics ou privés
- les services de l'État (DDE, DRE, DDA, DRAIE)
- les services d'étude, d'aménagement et d'urbanisme des départements et des régions
- les services techniques des villes et des structures intercommunales, ainsi que leurs agences spécialisées
- les sociétés d'aménagement ou de réhabilitation
- les promoteurs immobiliers
- les organismes HLM ou de logement
- les cabinets d'architecture et d'urbanisme
- les organismes de développement économique publics ou privés
- les structures d'animation et de développement local
- les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics

CONDITIONS D'ACCES

ACCÈS en 2^o année de MASTER (Mention Aménagement, Urbanisme, spécialité professionnelle)

Ouvert aux étudiants issus de la 1^o année de la Mention du Master. Leur admission dépend de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil des voies de spécialisation auxquelles ils postulent.

Les étudiants qui présentent des diplômes reconnus comme équivalents à la 1^{ère} année de Master, dans les domaines ayant un rapport avec une des disciplines constitutives de l'urbanisme et de l'aménagement, peuvent aussi candidater. Il s'agit en particulier :

- de Maîtrise ou de 1^{ère} année de Master dans le domaine l'urbanisme et de l'aménagement
- des diplômes d'IUP et de MST en aménagement et en urbanisme,
- des diplômes d'IEP, d'architecture, d'ingénieurs ayant déjà acquis une spécialisation dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- de tout autre diplôme français et étranger reconnu équivalent par le Conseil Scientifique de l'Université

L'accès direct en 2^{ème} année est possible pour les élèves et étudiants de l'ENTPE et de l'INSA de Lyon qui ont déjà suivi une formation en urbanisme.

Le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle reste soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.

➤ Modalités d'admission

L'accès direct à l'année de spécialité se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien. Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement. Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral (TCF > 400 points)

➤ Capacités d'accueil

Elles sont déterminées par le dimensionnement des locaux d'enseignement, ainsi que par les exigences des pratiques pédagogiques propres à la spécialité. Elles sont limitées à 45 étudiants.

FORMATION CONTINUE

Le MASTER peut accueillir des étudiants en formation continue. Il s'agit en fait plutôt de personnes en reprise d'étude ayant interrompu leur activité professionnelle. Dans ce cas, la validation des acquis professionnels peut permettre d'établir un contrat de formation aménagé, mais elle ne dispense pas l'étudiant de suivre la majeure partie de la formation.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET CONTENU

La spécialité offre un volume de 408 heures d'enseignement. Selon le choix des enseignements proposés en option, les étudiants suivent de 273 à 303 heures d'enseignement. L'atelier représente un travail personnel supplémentaire évalué à 150 h. Les étudiants qui optent pour la réalisation d'un stage (dans le cas où ils ne l'ont pas accompli à la fin de la première année du Master), suivent 273 à 303 heures d'enseignement plus un stage d'une durée de 3 mois qui inclut la préparation d'un mémoire.

VOLUMES HORAIRES ET CHARGE DE TRAVAIL DES ETUDIANTS

enseignements	Cours selon options	TD Selon Options	Option Ateliers	Option Stage en Entreprise
3 ^{ème} semestre	de 126 à 135 h	105 h		
4 ^{ème} semestre		21 h	42 h + 150 h	21 h + 3 mois
Total	126 à 135 h	126 h	42 h + 150 h	21 h + 3 mois
Total des enseignements	Formule atelier : 273 à 303 h + 150 h = de 423 h à 453 h Formule stage : 273 à 303 h + 3 mois de stage			

La scolarité est organisée sur deux semestres

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 3

UE 1 Champs disciplinaires 10 crédits 84 h (CM)

E 11 Fondements et enjeux des réseaux et des services urbains (21 h)

E 12 Acteurs et professionnels dans les politiques urbaines (21 h)

E 13 Les nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine (42 h)

UE 2 Politiques 10 crédits de 63 à 72 h (CM)

E 21 Politiques des villes et de l'habitat (30 h) (*optionnel*)

E 22 Politiques foncières et immobilières (21 h)

E 23 Politiques et pratiques financières des collectivités locales (21 h)

E 24 Politiques de l'environnement (développement durable, gestion des risques) (21 h) (*optionnel*)

Choix d'une option sur les 2 proposées

UE 3 Pratiques 1 10 crédits 114 h (TD)

E 31 Atelier d'initiation au projet d'urbanisme (30 h)

E 32 Montage d'opération et ingénierie financière (42 h) (*optionnel*)

E 33 Maîtrise d'ouvrage et gestion des interventions dans les quartiers sociaux (42 h) (*optionnel*)

E 34 Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (42 h) (*optionnel*)

E 35 Atelier d'Anthropologie Urbaine (42 h) (*optionnel*)

Choix de 2 options sur les 4 proposées

SEMESTRE 4

UE 4 Pratiques 2 30 crédits 72 h (TD)

E 41 Stratégies de communication et d'expression (30 h) 4 crédits

E 42 **Atelier professionnel** (42 h d'encadrement) (*optionnel*)

26 crédits (150 heures de travail étudiant)

Organisé par équipes de 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation concrète d'apprentissage d'aménagement ou de gestion urbaine. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de "commandes" de partenaires extérieurs. L'atelier est obligatoire pour les étudiant-e-s ayant déjà suivi un stage professionnel long en aménagement au cours de leur cursus antérieur.

Ou

E 42 **Stage professionnel** (*optionnel*) 26 crédits

Le stage professionnel d'une durée de 3 mois est obligatoire s'il n'a pas été accompli en 1^{ère} année. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation.

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

E 11 Fondements et enjeux des réseaux et des services urbains (21 h)

- Enseignants: *Sylvain PETITET* (ENTPE), *Franck SCHERRER* (IUL)
- Contenu: présentation du champ des services urbains et de leur organisation juridique. Eléments d'analyse théoriques et pratiques du rôle joué par les réseaux et services urbains dans le développement et la gestion des villes; mise en évidence des enjeux contemporains liés aux services urbains
- Modalités pédagogiques: cours magistral
- Validation: évaluation sur dossier

E 12 Acteurs et professionnels dans les politiques urbaines (21 h)

- Enseignant : *Viviane CLAUDE* (IUL)
- Contenu : Il vise à évaluer le rôle des savoirs professionnels dans les processus de décision et de production de la ville, à analyser le positionnement des professionnels de l'urbanisme face aux transformations des modes de travail et des profils des métiers de l'urbanisme. Il présente les modalités d'insertion dans ces métiers dans la perspective d'une future activité professionnelle
- Modalités pédagogiques : Cours magistral.
- Validation : dissertation ou dossier personnel

E 13 Les nouvelles échelles territoriales de l'action urbaine (42 h)

- Enseignant : *Paul BOINO* (IUL) et professionnels
- Contenu : présentation des enjeux et des processus de développement urbain selon les différentes échelles des recompositions territoriales : centres ville, banlieues, péri-urbain. De l'Aménagement du Territoire à l'aménagement des quartiers, en passant par les échelles des régions, des pays, des intercommunalités, des communes, il s'agit d'analyser les logiques de maillage territorial de l'action publique et de ses emboîtements. Il s'attache à analyser comment les actions publiques et privées s'adaptent pour traiter ces enjeux, en particulier pour définir des politiques, des stratégies et des outils d'intervention dans des contextes différenciés.
- Modalités pédagogiques : alternance de cours et de séminaires avec des praticiens.
- Validation : dossier

E 21 Politiques des villes et de l'habitat (30 h) (optionnel)

- Enseignants : *Claude JACQUIER*, *René BALLAIN*, CNRS CERAT-CNRS
- Contenu : l'évolution des politiques publiques et des systèmes de production de l'habitat en France depuis la III^{ème} République jusqu'en 1974 - Principes et mise en oeuvre de la loi de 1977. L'installation dans la crise de 1979 à 1984. Les nouvelles réformes en cours, les nouveaux enjeux de l'habitat. La politique de la ville aujourd'hui : ses objectifs, ses contenus et ses outils face aux enjeux de la mixité et de la solidarité. Comparaisons internationales pour analyser les enjeux et les politiques de l'habitat.
 - Modalités pédagogiques : Cours magistral.
 - Validation : Dossier et exposé.

E 22 Politiques foncières et immobilières (21 h)

- Enseignants : *Natacha AVELINE* (CNRS)
- Contenu : Le cours analyse comment se positionne l'intervention des politiques locales de développement économique par rapport à l'évolution des systèmes productifs et de leur territorialisation. Il aborde ensuite la question du foncier dans l'économie urbaine, puis celle de la construction (acteurs, systèmes productifs,

produits, financement), de son fonctionnement et de l'évolution de ses modes d'intervention (restructuration et intégration des activités, recomposition des branches).

- Modalités pédagogiques : Cours magistral
- Validation : Examen écrit ou oral

E 23 Politiques et pratiques financières des collectivités locales (21 h)

- Enseignant : YAHIAOUI S. *et professionnel*
- Contenu : le cours a pour objet de présenter les compétences et les modes d'organisation des collectivités territoriales, en particulier à la suite du développement de l'intercommunalité. Il vise à préciser les systèmes budgétaires et de financement des collectivités, ainsi que leurs incidences sur les politiques publiques locales. Il s'attache à préciser les innovations apportées par l'intercommunalité en matière de fiscalité et de ressources.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : devoir ou dossier personnel

E 24 Politiques de l'environnement (développement durable, gestion des risques) (21 h) (optionnel)

Enseignant coordinateur : T. COANUS (*ENTPE*),

professionnels

- Contenu : le cours a pour objet de présenter comment se construisent et se gèrent les politiques d'environnement, au regard d'autres enjeux. Il présente les notions de développement durable et de risque environnemental., ainsi que les systèmes de planification et de gestion des risques. A partir d'études de cas, il s'attache à évaluer ces dispositifs et les pratiques qui se sont développées.
- Modalités pédagogiques : cours et TD
- Validation : devoir ou dossier personnel

E 31 Atelier d'initiation au projet d'urbanisme (30 h)

- Enseignant : Jacques VIALETES (*IUL*)
- Contenu : Apprentissage des notions et des principes d'élaboration des projets d'urbanisme à partir de l'analyse d'études de cas. Initiation à la conception des projets. Analyse des différents concepts et significations du terme de "projet urbain". Etude de leur mise en oeuvre dans les interventions sur les espaces urbains. Méthode et démarche du projet urbain. Outils et formes du projet urbain à partir d'exemples significatifs
- Modalités pédagogiques : Atelier
- Validation : dossier, exposé

E 32 Montage d'opération et ingénierie financière (42 h) (optionnel)

- Enseignants : Pierre ROBIN (*ENTPE*), Régis DUVERT, économistes, et intervenants
- Contenu :
 - 1- Le montage d'opération : principaux circuits de mobilisation des ressources financières. Les nouvelles techniques financières (montage d'emprunts, modes d'indexation, gestion de dettes). Cadre pratique du montage financier dans une collectivité locale : de l'analyse de la demande à la définition de l'équilibre financier d'une opération; les régimes de garantie des collectivités locales; l'analyse des risques financiers. Les modes de financement public dans le domaine du logement : les rôles de régulateur et de distributeur de l'État. L'ingénierie financière appliquée à l'action de développement économique des collectivités locales.
 - 2- Mise en situation à partir de cas réels et/ou simulés. Utilisation intensive de l'outil informatique pour apprendre à dresser des bilans financiers prévisionnels à l'aide de logiciels simples.
- Modalités pédagogiques : Cours et Travaux pratiques
- Validation : Revue de presse et travaux pratiques.

E 33 Maîtrise d'ouvrage et gestion des interventions dans les quartiers sociaux (42 h) (optionnel)

Enseignants : *F. BELMESSOUS (ENTPE) et intervenants professionnels*

- Contenu : Compréhension de la spécificité des enjeux que posent ces quartiers et identification de la nature des démarches ou des projets ainsi que les nouveaux modes d'intervention qui sont mis en oeuvre (nouvelles missions et nouveaux métiers dans la maîtrise d'œuvre et le développement urbain ou la "maîtrise d'œuvre sociale")
- Modalités pédagogiques : Séminaires avec professionnels
- Validation : évaluation sur dossier

E 34 Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (42 h) (optionnel)

- Enseignant : *Jean-Claude GALLETY, (CERTU) et intervenants*

- Contenu :

1- Rappels historiques : l'évolution de la notion d'espace public en France et en Europe, les grandes "périodes" du règlement d'urbanisme en France. Approche comparative de différentes typologies d'espaces publics et de formes urbaines. La perception de l'espace par l'utilisateur. Les rapports entre droit de l'urbanisme, règlements et composition urbaine. Démarche générale de projet urbain et espaces publics. Fonctions, typologies et aménagement des voiries urbaines. Les politiques de modération de la circulation. Comparaisons européennes.

2- Applications : conduite en équipe d'une étude de cas réelle. Observation et analyse d'espace public suivant une grille multicritères intégrant à la fois des données techniques, fonctionnelles, historiques, culturelles et sémiologiques.

- Modalités pédagogiques : Cours magistraux, conférences et TD
- Validation : Dossiers, rendus des travaux

E 35 Atelier d'Anthropologie Urbaine (42 h) (optionnel)

- Enseignants : *T. COANUS, F. DUCHÊNE, E. MARTINAIS (ENTPE)*

- Contenu : Observation d'un "terrain" de dimensions limitées, permettant : de recueillir et d'analyser le point de vue des usagers-citadins; d'appréhender la diversité des stratégies des différents acteurs sur un même espace ; de comprendre comment "se construit" et "se vit" la ville au niveau social. Travail d'enquête et de production anthropologique

- Modalités pédagogiques : Atelier incluant un travail de "terrain"
- Validation : Dossier et exposé.

E 41 Stratégies de communication et d'expression (30 h) 4 crédits

- Enseignant : *C. DESMARAIS, professionnel*

- Contenu : Analyse des formes et des processus de la communication. Analyse institutionnelle, analyse et évaluation de la communication des organisations. Donner aux étudiants les bases en matière de savoir communicationnel et les savoir-faire pour communiquer : techniques d'exposé, de communication pour les exposés, les entretiens, les présentations de travaux devant des publics de professionnels.

- Modalités pédagogiques : séminaires et TD
- Validation : exposés

E 42 Stage professionnel (optionnel) 26 crédits

Le stage professionnel d'une durée de 3 mois est obligatoire s'il n'a pas été accompli en 1^{ère} année. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

Ou :

E 42 Atelier professionnel (40 h d'encadrement) (optionnel) 26 crédits (150 heures de travail étudiant)

Dans le cas où un stage long a déjà été effectué dans le cursus précédent et dans le champ du diplôme, l'atelier professionnel est obligatoire et constitue la validation de l'Élément Pédagogique E 42.

- Coordination : *Enseignants de l'IUL et professionnels*

Organisé par équipes de 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation concrète d'apprentissage d'aménagement ou de gestion urbaine. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de "commandes" de partenaires extérieurs. L'atelier nécessite au moins 150 heures de travail personnel pour chaque étudiant et comporte des séances de conduite d'atelier et de méthode assurées par des enseignants ou des professionnels.

- Contenu : Réalisation d'un projet ou d'une étude d'urbanisme ou d'aménagement pour le compte d'un commanditaire extérieur. L'atelier est composé d'une équipe d'étudiants dirigée par un enseignant ou un professionnel. Durée de 6 à 9 mois.

- Modalités pédagogiques : Atelier

- Validation : Évaluation sur dossier et rapport devant jury

LISTE DES ENSEIGNANTS REGULIERS DE LA MENTION ET DES SPECIALITES PROFESSIONNELLES

AVELINE N.	Chargée de recherches CNRS à l'IAO - ENS
BACOT P.	Professeur à l'IEP de Lyon CNU 06
BALLAIN R.	Chercheur CNRS, CERAT-CNRS, Grenoble
BOINO P.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL) CNU 24
CHAUDOIR Ph.	Maître de Conférences à l'Université Lyon 2 (IUL) CNU 24
CLAUDE V.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL), CNU 24
COANUS T.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
DUCHÊNE F.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
FAIVRE D'ARCIER B.	Professeur à l'Université Lyon 2, CNU 24
FROMENTIN F.	PAST à l'IEP de Lyon
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU, professionnel
GENESTIER Ph.	Chercheur, (Directeur du LATMU-CNRS), Paris VIII
JACQUIER C.	chercheur CNRS, CERAT-CNRS (Grenoble)
LAMIZET B.	Professeur à l'IEP de Lyon CNU 71
PETITET S.	Directeur de recherches au Laboratoire RIVES de l'ENTPE
RAMPON J.M.	Maître de Conférences à l'IEP de Lyon CNU 71
RENARD D.	Professeur de Science Politique
ROBIN P.	Chef du Département "Management et Sciences Humaines" à l'ENTPE
SCHERRER F.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL) CNU 24
TRAN F.	Professeur à l'Ecole d'Architecture de Lyon
VERHAGE R.	Maître de Conférences (IUL), CNU 24, Docteur Université de Nimègue (Pays-Bas)
VIALETTES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL) CNU 24
YAHIAOUI S.	Maître de Conférences Sc. Eco. Gestion Lyon 2 CNU 06

LISTE DES PROFESSIONNELS ENSEIGNANTS

BOUYER J.F.	Cabinet privé de Conseil en montage d'opérations
CASTEL J.C.	Urbaniste de l'Etat, Ministère de l'Equipement, CERTU
CHARVIN O.	Directrice de l'urbanisme opérationnel, Grand Lyon
FROMENTIN F.	PAST à l'IEP de Lyon
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU
GROS J.F.	Ingénieur, DDE 69
GUILLOU T.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU
JOUTARD P.	Directeur de l'urbanisme opérationnel, OPAC 69
VIALA P.	Urbaniste, Grand Lyon
VIALETTES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)

❖ PARTENARIATS

- L'Institut d'urbanisme de Lyon est membre de l'Association de langue Française pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui regroupe les formations des Instituts d'Urbanisme et d'un certain nombre d'universités.. A ce titre, ses formations font l'objet d'un audit régulier par cette association.
- L'IUL est aussi membre de *l'Association Européenne des Instituts et des Écoles d'Urbanisme (AESOP)* qui a, entre autres buts, celui de rechercher une harmonisation des systèmes de formation des urbanistes en Europe. Par ces contacts, l'Institut est soucieux d'élargir sa vision vers la connaissance des dispositifs de formation et des pratiques des autres pays.
- L'IUL a signé un protocole avec l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes Ce protocole, en reconnaissant la valeur de la formation du DESS Urbanisme, Aménagement et Gestion de la Ville, accorde aux diplômés qui en sont issus des conditions plus favorables pour obtenir la capacité professionnelle d'urbaniste. Il souligne la convergence de la formation avec les exigences de formation professionnelle définis par l'OPQU.

➤ **Organismes partenaires offrant des intervenants professionnels, des contrats d'ateliers et des stages**

Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Stéphanoise (EPURES)
Agence d'Urbanisme de Valence-Romans
CERTU à Lyon
Communauté Urbaine de Lyon
DDE du Rhône, de la Loire et de l'Isère, Direction Régionale de l'Équipement de Lyon
Départements de la Loire, du Rhône
DRAE Lyon
Euroméditerranée (Marseille)
Etablissement Public de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau
Villes de :
Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Bourg, Saint-Chamond, Bron, Saint-Priest Villeurbanne, Francheville, Givors, Genas, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Roanne, Bourgoin, St Martin d'Hères, Annecy, Chalon/Saône, Macon, Cergy-Pontoise, Besançon, La Verpillière, Chambéry, Milan, Montréal, Saint-Pétersbourg, Sheffield
OPAC de l'Isère, du Rhône, du Grand Lyon
Région Rhône-Alpes, Région Urbaine de Lyon
Société Centrale d'Équipement du Territoire (SCET)
Société d'Équipement de la Région de Lyon (SERL)
Société d'Équipement de la Loire (SEDL)
Société d'Équipement du département de Haute Savoie (SEDHS)
Société d'Équipement du Nord Pas de Calais
Offices Publics d'Aménagement et de Construction du Rhône, de l'Ain, de l'Isère
Offices Publics d'HLM d'Auxerre, de St Chamond, de Villeurbanne
Société Logirel
PACT-ARIM du Rhône
Cabinets d'urbanisme : Babylone, « Lieux-Dits », GERAU, de la Gère, Danvallon
CAUE du Rhône
CCI du Rhône
ADERLY
Bureaux d'études : Trajectoires, ARCADES, LEGA-CITE, AGORA, ACROLIS, ALPIL, CREPA Habitat

❖ RELATIONS INTERNATIONALES

L'IUL participe aux échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants, soit à travers les programmes SOCRATES, soit par le biais de relations contractuelles. Chaque année il propose des allocations d'études à l'étranger à ses étudiants et reçoit un nombre d'étudiants étrangers équivalent. Les villes et les universités avec lesquelles ont lieu ces échanges sont notamment:

- *Sheffield (Université, Town and Regional Planning Department)*
- *Milan, Turin (Polytechniques)*
- *Montréal (Université de Montréal, Institut d'Urbanisme)*

Ces échanges sont intégrés au cursus du Master : les enseignements et les stages suivis par les étudiants sont validés par un jury mixte franco-étranger ou par les enseignants de la formation. Ils sont pris en compte comme équivalence d'un nombre d'enseignements déterminé à l'avance par un contrat spécifique à chaque étudiant.

Par ailleurs, l'Institut d'Urbanisme de Lyon participe à des projets de développement international de différentes natures : c'est en particulier le cas d'un 3^o cycle d'urbanisme à l'Université Libanaise de Beyrouth (niveau Master) (coopération avec l'INSA de Lyon) depuis 1998, dont il assure la direction scientifique et une partie des enseignements

❖ INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Depuis la création du DESS Urbanisme en 1974, ce sont environ 750 étudiants qui ont été formés et qui sont devenus des professionnels de l'urbanisme exerçant leur métier et des responsabilités dans des structures très diverses. Une proportion importante des diplômés exercent leur activité dans les métiers de l'urbanisme des collectivités locales et du para-public. Cette insertion est facilitée par le fait qu'un nombre significatif des diplômés passe avec succès le concours d'ingénieur subdivisionnaire des collectivités locales (mention urbanisme) ou d'Urbaniste de l'Etat. Mais beaucoup d'anciens étudiants sont également insérés dans des structures privées ou ont monté leur propre structure

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES DIPLÔMÉS

Services des collectivités locales (statutaires et contractuels)	24%
Organismes dépendant des collectivités locales (DSU, Agences d'urbanisme, services régionaux, etc)	16%
Services de l'Etat (DDE, CERTU, DIREN)	10%
Aménageurs, promoteurs	8%
Secteur HLM, PACT-ARIM, etc	9%
Bureaux d'études	12%
Cabinet d'urbanisme et d'architecture	10%
Autres	11%
Total	100%